



LES LICENCES

RAPPELS ADMINISTRATIFS



LA PHOTO D'IDENTITÉ

Rappels importants :

- Visage cadré et dégagé
- Fond uni de préférence
- La plus récente possible
- Image nette



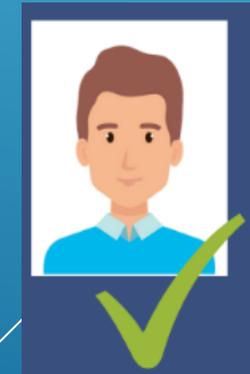
i. Licence Photos

Précisions des caractéristiques de la photographie d'identité du licencié

La photographie doit :

- Être récente et ressemblante au format d'une photo d'un titre d'identité (exemple : Carte nationale d'identité, Permis de conduire)
- Être nette, sans surcharge ou altération
- Le fond ne doit pas être en surchargé, de préférence de couleur uni
- Présenter un visage dégagé, les yeux visibles et ouverts
- Présenter un visage face à l'objectif, la tête droite. Si présence de lunettes et montures, la monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.
- Format accepté : .jpg, .jpeg et .png (1Mo maximum pour le format PNG)

En cas de validation de la photographie pour le licencié identifié, il est impossible de la modifier pour la saison concernée.



LE CERTIFICAT MÉDICAL

Si une croix verte figure dans l'onglet certificat médical, ne pas le modifier

Vous devez alors compléter la rubrique « attestation questionnaire de santé » en indiquant la date du jour

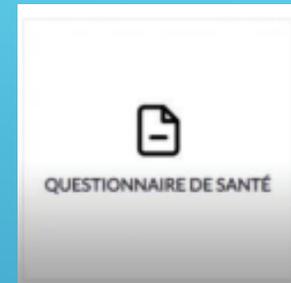
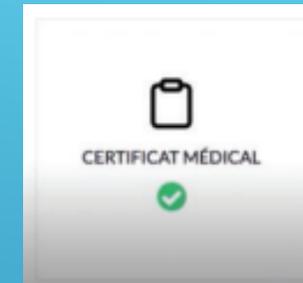
Si une croix rouge apparaît vous devez télécharger un certificat médical datant de moins d'un an de la saison en cours.

Il n'y a pas le droit de télécharger une page vierge

ATTENTION : la date doit correspondre à la date indiquée sur le certificat médical, sinon la licence sera annulée et vous devrez recommencer.

Une fois tout renseigné vous aurez une croix verte

Le certificat médical est valable 3 saisons



LE SURCLASSEMENT

Le surclassement simple, signé par le médecin de famille.

Case à cocher au préalable par le club lors de l'envoi de la pré-inscription
(pour la saison 2025 – 2026, il sera possible pour les clubs de l'ajouter en cours de saison)

Le certificat médical doit comporter la mention :

- « surclassement »

OU

- « jouer dans la catégorie supérieure »

Le certificat médical doit dater de la saison en cours ou de moins de 6 mois.

Il n'est valable qu'une saison

Le surclassement « médecin agréé » ne doit pas être téléchargé dans cet espace mais il doit être envoyé directement à la Ligue de Normandie

LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Uniquement pour les joueurs et joueuses de :

- **Championnat de France**
- **Championnat Pré-national**

Si vous êtes concernés, cette mention est obligatoire (CNPF)

Si elle n'apparaît pas vous devez contacter votre groupement sportif afin qu'il active cette partie avant de valider définitivement votre pré-inscription

L'ASSURANCE

Chaque année, le licencié devra compléter cette partie. **IMPORTANT**, vous devez parcourir la notice avant de pouvoir cliquer sur le bouton « j'ai lu ».

Si vous ne souhaitez pas souscrire à l'assurance FFBB :

- assurez-vous après de votre organisme que vous bénéficiez de l'individuelle accident dans le cadre d'une compétition.
- Des mutuelles complémentaires ne prennent pas en charge de remboursement des frais médicaux dans le cadre d'une compétition.

Pour la saison 2025 – 2026, il faudra à nouveau choisir une assurance (nouveau contrat de la FFBB)